

VISITE DE QUARTIER Hôtel de Ville

Compte - Rendu du 19 octobre 2020

Préambule

La visite de quartier est un temps privilégié destinée à répondre aux problématiques à la fois du quotidien mais également celles qui demandent une étude plus approfondie en commission.

C'est un temps d'échange et de proximité avec des propositions pragmatiques issues d'une réflexion collective.

Avant de débiter cette visite de quartier, chaque Élu s'est présenté avant de recueillir les questionnements des riverains.

A. Voirie, stationnement et signalisation

Les riverains de la rue des Champs et de la rue du 8 mai demandent un aménagement pour le stationnement de véhicules. En effet les véhicules stationnent à cheval sur le trottoir et gênent le passage des piétons.

Les trottoirs sont réservés aux piétons, légalement il est interdit aux véhicules d'y stationner.

Un marquage peut être envisagé avec Le Mans Métropole qui demandera une concertation avec les habitants. Attention, ce marquage réduira considérablement l'espace de stationnement.

Les habitants de la rue des Champs relèvent des fissures du béton de leur rue.

Le service voirie de Le Mans Métropole a reçu une demande d'intervention.

Ces derniers constatent la disparition du joint entre le trottoir et la bouche d'engouffrement, face au numéro 38.

Le service voirie de Le Mans Métropole a reçu une demande d'intervention.

Les habitants de la rue du 8 mai constatent, face au numéro 16, l'affaissement de la voirie et face au numéro 24, l'affaissement du trottoir.

Le service voirie de Le Mans Métropole a reçu une demande d'intervention.

VISITE DE QUARTIER

Hôtel de Ville

Compte - Rendu du 19 octobre 2020

Les riverains constatent que la plaque de rue, à l'entrée de la rue (côté place de la mairie) est abimée.
Les Services Techniques ont reçu une demande d'intervention.

Les habitant de la rue de la gare observent que les bordures de trottoirs face au numéro 32ter sont abîmées.
Le service voirie de Le Mans Métropole a reçu une demande d'intervention.

La locataire du 32 ter rue de la Gare demande l'aménagement d'un bateau devant son logement.
Légalement il appartient au propriétaire de demander à Le Mans Métropole d'effectuer les travaux, les frais seront à sa charge.

Ils estiment que la sortie sur l'avenue est dangereuse.
Ce point est acté et sera abordé lors des futurs travaux. Dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, il est prévu la réfection de la gare dans les années futures.

Les habitants de l'allée Pierre Mendès France font état d'un nid de poule à l'entrée de la rue.
Le service voirie de Le Mans Métropole a reçu une demande d'intervention.

B. Tranquillité publique et propreté

Les habitants de la rue de gare demandent à ce que l'horaire du vidage des containers à ordures soit modifié car ils estiment que 5h30 du matin est trop tôt.
La mairie va prendre contact avec le service concerné de Le Mans Métropole pour voir s'il est possible de modifier cet horaire.

Les habitants de la cité des Rosiers souhaitent un local pour déposer les encombrants ainsi ils ne seraient plus déposés sur la voirie.
Il appartient aux résidents de demander au bailleur social gérant la résidence de faire les travaux nécessaires.

VISITE DE QUARTIER

Hôtel de Ville

Compte - Rendu du 19 octobre 2020

C. Espaces verts

Les habitants de la rue Pierre Mendès France, de la résidence gérée par la SAMO, constatent le non entretien des haies.

Il appartient aux résidents de demander au bailleur social gérant la résidence de faire les travaux nécessaires.

Les riverains de la place François Mitterrand souhaitent que les pots de fleurs soient fleuris.

Le service des Espaces Verts a reçu une demande d'intervention.

La haie située 30 rue de la gare déborde sur le chemin privé situé à proximité.

Il appartient au propriétaire d'effectuer l'entretien de ses haies. La mairie enverra un courrier en ce sens.

Place de AFN, rue de la Gare, les arbres cachent les panneaux « sens interdit ».

Le service des Espaces Verts a reçu une demande d'intervention.